

éditorial

in:fo

Politique de formation

- Décisions des Conseils de gestion des 29 janvier et 25 mars 2004 > pp. 1-2
- Le Conseil de gestion a adopté le plan stratégique triennal de VIVEA > pp. 2-3

Fonctionnement

- Les délégations VIVEA et les organismes de formation > pp. 3-4

Règles et procédures

- Après l'extranet, VIVEA met en service un système de facturation innovant > p. 4

Ingénierie

- VIVEA accompagne les organismes de formation qui ont répondu aux appels à propositions pour la formation des viticulteurs et des producteurs de viande bovine > p. 5

Exemples de formation

- Accompagner des viticulteurs pour redéfinir leurs stratégies > pp. 5-6

Partenariats

VIVEA engagé dans des programmes Equal > pp. 6-7

Boîte à questions

> p. 7



VIVEA a adopté un plan stratégique triennal

Jean-Jacques Loussouarn,
 directeur général de VIVEA

Le Conseil de gestion réuni le 29 janvier a voté à l'unanimité un plan stratégique triennal. VIVEA propose désormais à ses contributeurs des objectifs et une stratégie de formation pour les trois prochaines années. Les principaux objectifs du PST ont été déclinés en plan d'action adopté par le Conseil de gestion le 25 mars. Les organismes de formation seront encouragés à proposer des actions qui correspondent aux priorités nationales et locales afin de répondre au mieux aux besoins des contributeurs de VIVEA.

Parallèlement, l'équipe technique de VIVEA poursuit le chantier de simplification des règles et procédures de VIVEA qui a démarré il y a presque un an. Des règles simplifiées sont entrées en application et depuis la mi-janvier les organismes de formation saisissent en ligne sur notre site extranet (www.vivea.fr) leurs demandes d'agrément. Dans le même temps, les conseillers VIVEA développent une activité d'ingénierie et de conseil. La prochaine étape va entrer en vigueur dans la deuxième quinzaine du mois d'avril : VIVEA va facturer pour le compte des organismes de formation, les dossiers seront réglés plus rapidement qu'auparavant.

Vous découvrirez notamment dans ce deuxième numéro de l'info des OF des informations sur le plan stratégique et la simplification mais aussi un exemple de formation innovant mis en place en Dordogne en réponse à l'appel à propositions « viticulteurs confrontés à la crise » dont un suivi a été mis en place par la direction ingénierie et formation. De nombreux autres chantiers sont en cours comme le démarrage de nouveaux groupes de travail, le lancement d'appels à propositions ou la mise à disposition sur internet de l'offre de formation financée par VIVEA, autant de projets à mettre en œuvre en 2004.

politique de formation

Conseil de gestion

Décisions du Conseil de gestion du 29 janvier 2004

Parmi les décisions du Conseil de gestion :

>Budget 2004

Le Conseil de gestion a adopté le budget prévisionnel 2004.

>Maîtres exploitants

Le Conseil de gestion a décidé de financer à 10 € de l'heure stagiaire les formations Maîtres exploitants de 3 jours ainsi que les formations d'une journée qui permettent le renouvellement de l'agrément. Celles-ci devront être agréées entre le 30 janvier et le 30 juin 2004.

Dans le cadre de la convention de cofinancement signée entre le ministère de l'Agriculture et VIVEA pour les années 2002 à 2004, le ministère attribuera une dotation annuelle correspondant au remboursement d'un maximum de 50 % du coût des formations réalisées en 2004 dans la limite de 53 400 €.

Le Conseil de gestion qui se réunira le 30 juin se prononcera sur la reconduction ou non de ce financement.

>Prise en charge des actions de formation destinées aux dirigeants et responsables professionnels.

Le Conseil de gestion a décidé de financer les actions de formation destinées aux responsables professionnels au titre des actions de formation d'intérêt national « AFIN ».

Décisions du Conseil de gestion du 25 mars 2004

Parmi les décisions du Conseil de gestion :

>Approbation des comptes

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes qui a certifié ceux-ci sans réserve, le Conseil de gestion a arrêté et approuvé les dits comptes.

>VAE

Le Conseil de gestion a décidé de poursuivre la prise en charge à titre expérimental de l'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience selon les mêmes modalités qu'en 2003 :

- Le montant de prise en charge par VIVEA s'élèvera à 50 % des frais d'accompagnement dans la limite de 250 € HT. Le complément pourra être

pris en charge dans le cadre du PDRN.

- Les comités territoriaux ne pourront affecter plus de 2 % des crédits d'engagement qui leur sont alloués au financement de ces actions d'accompagnement.

- Tout accompagnement aura préalablement dû faire l'objet d'une convention entre le candidat et l'organisme intervenant dans le processus de VAE. •

> suite de la page 1

Le montant de l'enveloppe n'a pas encore été déterminé. Un groupe de travail sera mis en place, il sera chargé d'élaborer ces appels à propositions et d'examiner les projets dont l'agrément sera soumis à la décision du Conseil de gestion.

politique de formation

Le Conseil de gestion a adopté le 29 janvier le plan stratégique triennal de VIVEA

Le Conseil de gestion réuni le 29 janvier a voté à l'unanimité ce texte qui définit les orientations et les priorités de VIVEA et la stratégie de formation pour les trois prochaines années.

Pour construire le premier plan stratégique triennal de VIVEA, le Conseil de gestion de VIVEA a mis à contribution un groupe de travail national, les comités régionaux et des experts. Parallèlement les travaux d'orientation menés dans les départements ont été pris en compte. Les orientations déclinées en priorités s'articulent autour de cinq axes : les domaines de compétence, les publics, les modalités et les critères de prise en charge, les modalités de partenariat et le fonctionnement interne (voir encadré p.3).

Les dispensateurs sont encouragés à proposer des formations qui correspondent aux priorités nationales et locales

>Des spécificités dans un contexte en mutation

VIVEA a pris en compte cinq dimensions dans leurs dynamiques actuelles comme dans leurs évolutions possibles à moyen terme : le contexte sociétal et économique, le développement rural, le secteur agricole et agroalimentaire, les entrepreneurs du vivant et la formation professionnelle.

En parallèle les spécificités des chefs d'entreprise ont été prises en considération. Ils sont à la fois des entre-



Conseil de gestion du 29 janvier

De gauche à droite : Chantal Saget (APCA), Maryanick Méhaignerie (Présidente de VIVEA), Jean-Jacques Loussouarn (Directeur général), Bernard Gentric (Contrôleur d'Etat) et Alain Sopena (Commissaire du gouvernement).

preneurs comme les autres qui doivent maîtriser les nombreuses dimensions de leur entreprise mais aussi des entrepreneurs qui ont des responsabilités particulières. La société leur demande en effet de se situer dans une logique de développement durable pour satisfaire ses besoins actuels et les transmettre en bon état aux générations suivantes.

>Des enjeux majeurs pour les entrepreneurs du vivant

Les entrepreneurs du vivant recherchent un équilibre entre trois projets

imbriqués : leur projet de vie, le projet de leur entreprise et un projet d'une société dont ils font partie (voir schéma). La réussite de leur projet de vie passe par l'amélioration de leur reconnaissance sociale et de leur qualité de vie. Le dynamisme économique de leurs entreprises exige d'adapter/renouveler en permanence leur professionnalisme pour mener à bien leur projet d'entreprise au sein de leur territoire et/ou de leur filière. L'évolution de leur place dans la société nécessite de leur redéfinir leurs missions pour répondre aux nouvelles attentes de la société.

(suite page 3)

brèves

Étude VIVEA à télécharger >

VIVEA a commandé une étude sur les besoins en formation et les attentes auprès d'un échantillon d'éleveurs de bovins viande afin de lancer un appel à propositions en faveur de ce public. Un rapport intermédiaire a été diffusé en décembre, le rapport final est désormais disponible, vous pouvez le télécharger d'un simple clic.



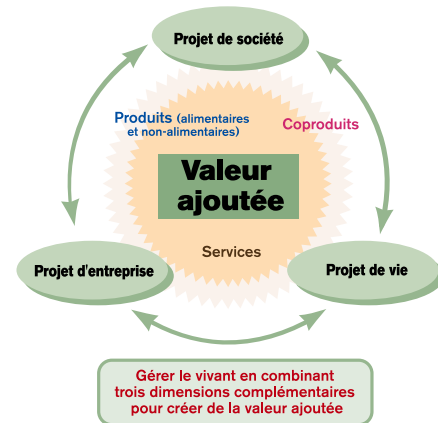
> suite de la page 2

Mise en œuvre et révision annuelle

La mise en œuvre du plan stratégique triennal démarre en 2004. VIVEA mettra en place un dispositif de veille prospective pour capter et analyser les évolutions du contexte et des enjeux. Il réalisera des études et des recherches sur des thèmes émergents, sur des modalités pédagogiques innovantes mais aussi sur certaines filières ou certains publics. Chaque année, VIVEA évaluera la performance du plan stratégique triennal et pourra réviser et adapter son contenu.

>Mieux répondre aux besoins des contributeurs de VIVEA

Les orientations définies dans le plan stratégique triennal vont servir de cadre de référence aux comités territoriaux qui vont le décliner et l'adapter en fonction des spécificités locales, et définir les orientations et priorités territoriales. C'est sur cette base que seront agréées ou refusées les actions de formation présentées aux comités. Les dispensateurs sont ainsi encouragés à proposer des formations qui correspondent aux priorités nationales et locales afin de répondre au mieux aux besoins des contributeurs de VIVEA. •



Les orientations

Axe I : Les domaines de compétence

Orientation 1 : Encourager l'acquisition de compétences entrepreneuriales, transversales et d'adaptation des entreprises

Axe II : Les publics

Orientation 2 : Veiller à répondre aux besoins de ses différents contributeurs
Orientation 3 : Porter une attention particulière aux contributeurs fragilisés
Orientation 4 : Accompagner le renouvellement des générations

Axe III : Les modalités et les critères de prise en charge

Orientation 5 : Prendre en compte la diversité des besoins personnels tout en encourageant la dynamique des projets collectifs
Orientation 6 : Encourager l'amélioration de la qualité des formations, leur renouvellement et l'évaluation de leur impact

Axes IV : Les modalités de partenariat

Orientation 7 : Rechercher des synergies à travers des partenariats techniques
Orientation 8 : Favoriser les effets de levier financiers

Axes V : Le fonctionnement interne

Orientation 9 : Améliorer la performance de VIVEA



- [Télécharger la synthèse du PST](#)
- [Télécharger le PST en intégralité.](#)

fonctionnement

Les délégations VIVEA et les organismes de formation

VIVEA est un fonds déconcentré, son siège social se trouve à Paris. Le territoire français est divisé en six délégations qui regroupent chacune plusieurs régions. Dans chaque délégation un délégué dirige une équipe composée de deux ou trois assistantes et de quatre à six conseillers selon le nombre de départements et le nombre de dossiers.

>Les assistantes

Les assistantes prennent en charge le suivi administratif des demandes de financement : la vérification des déclarations de démarrage de session, le contrôle des pièces et la mise en paiement des dossiers de réalisation. Elles fournissent les attestations PDRN. Elles sont souvent le premier interlocuteur des contributeurs de VIVEA et des organismes de formation. Dans la délégation Nord-Ouest, les assis-

tantes se sont réparties le travail par département, de la demande jusqu'au paiement de la formation.

>Les conseillers

Outre l'animation des comités, les conseillers assurent le suivi du plan de formation et de la consommation de l'enveloppe au niveau départemental. Chargés de l'instruction technique des demandes d'agrément, ils vérifient l'imputabilité (au regard de la loi) et l'éligibilité (au regard des

règles de VIVEA) des dossiers. Si les demandes leur sont transmises suffisamment à l'avance, ils effectuent un travail d'accompagnement auprès des organismes de formation. Ce travail en amont se traduit par des allers et retours qui permettent au dispensateur de compléter ou modifier son dossier afin qu'il soit recevable. Les conseillers présentent les demandes d'agrément lors des réunions des comités VIVEA. Ils font régulièrement des contrôles sur site



> suite de la page 3

afin de vérifier la réalité et la qualité des actions financées. A la demande du comité, ils peuvent entreprendre une démarche d'évaluation ou apporter un appui à des groupes de contributeurs pour formaliser leurs besoins en formation. Cela peut déboucher sur le lancement d'appels à propositions territoriaux.

>Le délégué

Le délégué est chargé de mettre en œuvre et d'atteindre avec son équipe des objectifs fixés par le Conseil de gestion et la Direction générale. Il assure un travail de suivi des crédits d'engagements et veille à la mise en

Les conseillers assurent le suivi du plan de formation

place et au respect des procédures. Manager d'équipe, il veille à l'harmonisation des pratiques entre conseillers dans le traitement des dossiers. C'est lui qui signe les accords de prise en charge. En cas d'irrégularité constatée à la suite de contrôles sur site, contrôle des pièces ou de non respect des procédures, le délégué demande des compléments d'informations. La direction générale pourra refuser le paiement. •

règles et procédures

Après l'extranet, VIVEA met en service un système de facturation innovant

VIVEA a lancé un chantier de simplification de ses règles et procédures il y a un an afin de réduire le travail administratif, éviter les saisies multiples et améliorer ainsi le service à ses contributeurs. La simplification mise en place par VIVEA comporte trois étapes principales: la mise en place de nouvelles procédures le 1^{er} janvier (cf. mémento 2004 téléchargeable sur www.vivea.fr), la saisie en ligne grâce à un extranet et la facturation pour compte d'autrui.

Retard de paiement des dossiers 2003

>

Toutes les actions de formation qui se sont déroulées en 2003 n'ont pas encore été payées par VIVEA. Les dossiers reçus sont en cours de traitement, un certain nombre de dossiers de réalisation ne sont pas complets ou n'ont pas été envoyés, nous vous prions de les compléter et/ou de nous les retourner au plus vite.

>Un extranet bien accueilli

Ce service est à la disposition des organismes de formation depuis le 20 janvier. Les demandes d'agrément sont désormais saisies en ligne et les documents tels que l'accord de prise en charge, la déclaration de démarrage de session, la fiche du participant et la demande de modification sont mis à la disposition de l'ensemble des utilisateurs munis d'un code d'accès. A la fin du mois de mars 1750 demandes d'agrément ont déjà été enregistrées sur l'extranet. Les organismes de formation se sont rapidement appropriés ce nouvel outil.

Une version 2 a été mise en service au mois de février afin de corriger les imperfections décelées et les organismes de formation ont désormais la possibilité d'établir un brouillon de leur demande d'agrément. Le service informatique de VIVEA va introduire de nouvelles améliorations dans les prochains mois afin de rendre l'outil plus convivial.

>Un mode de facturation qui permettra un paiement plus rapide

Le nouveau mode de facturation de VIVEA - présenté dans le mémento 2004 et dans les conditions générales - va être mis en service au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril. VIVEA émettra les factures¹ pour le compte des dispensateurs après réception des éléments justificatifs (fiches individuelles du participant et copie de la feuille d'émargement). Les dossiers de réalisation 2004 déjà reçus vont être régularisés progressivement. L'extranet permettra aux organismes de formation de suivre en direct leurs factures et leurs comptes VIVEA.

>Une hot-line pour accompagner les utilisateurs

La mise en œuvre d'une nouvelle technologie étant susceptible de dérouter certains utilisateurs, plusieurs dispositifs ont été mis en place afin d'accompagner les organismes de formation. Une hot-line est accessible par mail et par téléphone (01.56.33.29.00), elle permet de répondre aux difficultés rencontrées, un mode d'emploi est téléchargeable en ligne. Une personne référente a été nommée dans chaque délégation, afin de faire remonter les éventuelles difficultés et proposer des améliorations.

Cette présence de VIVEA sur internet ouvre la porte à de nombreuses applications, entre autres l'accès aux plans de formation et à de nombreuses données sur les formations financées par VIVEA. •

¹ - Les factures seront accompagnées des procédures de sécurité exigées par la loi: signature électronique, horodatage et archivage par un tiers.

ingénierie

VIVEA accompagne les organismes de formation qui ont répondu aux appels à propositions pour la formation des viticulteurs et des producteurs de viande bovine

Après avoir lancé en 2002 et 2003 deux appels à propositions en direction de publics en difficulté, VIVEA a souhaité accompagner les organismes de formation sélectionnés. Il s'agit à la fois d'évaluer l'efficacité des actions de formation financées mais aussi de tirer les leçons de ces expériences et d'en diffuser les enseignements. C'est aussi un moyen pour VIVEA de mesurer l'effet de ces deux appels sur l'offre de formation.

>Évaluer les actions de formation

Onze organismes sélectionnés à l'issue de l'appel à propositions pour la formation des viticulteurs ont rencontré VIVEA au mois de janvier. Les réunions ont pris la forme d'échanges sur l'avancée des projets et sur le thème de l'évaluation. Plusieurs questions ont structuré les rencontres : Pourquoi évaluer ? Pour qui ? Que veut-on évaluer ? Quand évaluer ? Comment évaluer ? Ce travail se poursuit à travers un appui individuel afin d'aider les organismes à structurer leurs démarches d'évaluation des actions de formation.



>Un dispositif global de suivi dans le cadre du second appel

Une démarche de même ordre a été mise en place à destination des organismes qui ont répondu à l'appel à propositions « producteurs de viande bovine ». Une première rencontre nationale a eu lieu au mois de février à laquelle onze organismes de formation sur treize sélectionnés ont participé. Elle a permis de mettre en commun des projets, de procéder à des échanges de pratiques et mener une réflexion sur l'analyse des besoins. Des réunions interrégionales vont être organisées, chacune autour d'un

thème, afin de travailler sur les points d'ingénierie de formation qui préoccupent particulièrement les dispensateurs : la mobilisation du public, la gestion des partenariats, l'évaluation... Une rencontre nationale viendra clôturer le dispositif, VIVEA proposera ensuite un appui individuel à ceux qui le souhaitent.

Au-delà de l'échange, ces rencontres permettent aux organismes de formation de se donner des points de repères communs et de réinterroger leurs pratiques. VIVEA évalue ainsi l'effet de ces deux appels à propositions sur les stagiaires mais également sur l'offre de formation. La direction ingénierie et formation de VIVEA souhaite diffuser et valoriser ensuite les bonnes pratiques. •

exemples de formation

Accompagner des viticulteurs pour redéfinir leurs stratégies

Face à la crise qui secoue les producteurs de vin de table et vin de pays, VIVEA a lancé en 2002 un appel à propositions afin de soutenir des actions de formation innovantes permettant de prendre du recul et d'appréhender la dimension stratégique. La chambre d'agriculture de Dordogne a répondu à cet appel afin d'aider les adhérents d'une coopérative à redéfinir leurs stratégies.

Bien que le vignoble bergeracois soit majoritairement AOC, des viticulteurs en coopérative ou en cave individuelle sont aujourd'hui en manque de repères. Avec l'appui de la coopérative de Sigoulés, la chambre d'agriculture de Dordogne, le CRDA du Bergeracois et Michel Blanc, formateur consultant (Transformation) ont mis en place une formation dont les modalités pédagogiques sont particulièrement innovantes. Pendant cinq jours, un groupe de huit viticulteurs et viticultrices se confor-

ment, parviennent à s'approprier un appui mutuel, reprennent confiance et trouvent leurs solutions. L'alternance de phases collectives et de phases individualisées permet de remettre les viticulteurs en situation de construire leurs solutions en bénéficiant d'un soutien psychologique et technique.

>Apprendre l'écoute active

Un viticulteur volontaire va accueillir chez lui les autres membres du groupe afin de leur présenter son métier et

son exploitation. C'est l'occasion d'une prise de recul. La visite a été préalablement préparée avec le formateur - entraînement à l'écoute active et à la compréhension - les viticulteurs vont tenter de cerner les logiques de l'exploitant et la façon dont ce dernier appréhende sa situation. Des petits groupes de quatre vont ensuite se former afin de repérer à partir d'une grille les mots clés d'une phrase, le temps des verbes, l'articulation du discours pour mieux comprendre non pas l'histoire que raconte l'exploitant mais la façon dont il se représente sa situation. Les stagiaires repèrent ce qui a pu ou peut faire défaut sur cette exploitation et les solutions mises en place pour pallier les manques repérés.

(suite page 6)

> suite de la page 5

>Prendre conscience de ses marges de manœuvre

Après le travail d'analyse et de mise en commun, chaque participant est amené à formuler un conseil pertinent qui permette à l'exploitant de lever ses obstacles. Celui-ci écoute les différentes propositions et choisit les deux ou trois conseils ou questions qui lui semblent le plus correspondre à sa problématique. Des échanges au sein du groupe permettent de bien identifier ce sur quoi chacun a mis l'accent et les raisons qui l'ont amené à formuler ce conseil. « Les stagiaires prennent conscience, au-delà du contexte viticole peu favorable, de leurs marges de manœuvre qui sont souvent plus importantes que ce qu'ils pensaient au départ » remarque Michel Blanc. Un travail de réflexion est ensuite mené sur la façon dont chacun appréhende

son exploitation. Les stagiaires vont essayer d'identifier ce qui leur a permis d'élargir leur champ de vision.

>Définir un projet

Les stagiaires rédigent un projet le cinquième jour à partir d'une grille méthodologique. Ils identifient des difficultés possibles et des changements à mettre en œuvre d'ordre professionnel ou personnel. Certains envisagent par exemple de s'associer en CUMA ou d'abandonner des charges de travail, etc. Ils repèrent les appuis nécessaires qui vont permettre de réussir ces changements. Des modules techniques existants sont susceptibles de compléter cette formation en fonction des besoins de chacun et une conseillère viticole de la chambre d'agriculture Agnès Molinié assure ensuite le suivi individuel des stagiaires.

Pour Jean-Michel Stroh, viticulteur « Cette formation a été très positive, je suis venu avec un projet que j'ai confronté à d'autres points de vue, j'ai pu l'enrichir grâce aux questions et interrogations des autres participants. Ce que renvoyait le groupe était intéressant. J'ai particulièrement apprécié cet apprentissage de l'écoute. » •



Un travail est mené sur la façon dont chacun appréhende son exploitation

partenariats VIVEA engagé dans des programmes Equal

VIVEA s'est engagé en 2002 et 2003 dans des partenariats de développement Equal afin d'impulser et de soutenir des actions expérimentales et innovantes.

>Le fonds social européen

Les fonds structurels européens servent à réduire les écarts de niveaux entre les régions et entre les populations sur le plan économique et social. Le fonds social européen (FSE) finance des programmes dont l'objectif est de développer les compétences et améliorer les perspectives professionnelles des citoyens européens. Il favorise les partenariats à de nombreux niveaux et encourage le transfert des connaissances, le partage des idées et de meilleures pra-

tiques à l'échelle européenne. Leur champ d'intervention s'articule autour de trois objectifs. L'objectif trois concerne directement le soutien aux politiques et aux systèmes d'éducation, de formation et d'emploi. Par ailleurs, contrairement au FEOGA, le FSE peut cofinancer des projets liés à l'adaptation de l'offre de formation, au développement de l'individualisation et des centres de ressources etc. Près de 18 000 projets ont été conventionnés en France entre 2000 et 2003, intéressant près de trois millions de bénéficiaires d'actions de formation, d'insertion professionnelle ou de soutien à l'emploi. Un certain nombre d'actions ont été cofinancées par VIVEA.

>Le programme Equal un laboratoire de projets innovants

Pour lutter contre toute forme de discrimination et d'inégalité dans le monde du travail et de l'emploi en Europe, le FSE, à travers le programme d'initiative communautaire Equal, impulse et soutient des actions expérimentales et transnationales. Tous les projets retenus dans Equal doivent faire preuve d'innovation. L'innovation regroupe toute approche, méthode ou outil développé et expérimenté soit pour la première fois, soit sur un nouveau territoire, avec un nouveau groupe-cible ou dans un nouveau secteur économique, en vue de résoudre un problème identifié.

(suite page 6)

ERRATUM >

Le Conseil de gestion a décidé de fixer la participation financière de VIVEA, non pas à un maximum de 8 € par heure stagiaire mais à un prix moyen de 8 € par heure stagiaire (page 3 de l'Info des OF n°1).

> suite de la page 6

Tous les projets retenus dans Equal doivent être réalisés dans le cadre d'un partenariat de développement (ou PDD) composé de plusieurs organisations publiques, parapubliques ou privées.

>VIVEA chef de file d'un projet Equal baptisé Kaléinove

Kaléinove est un projet expérimental basé en Rhône-Alpes, il vise à développer de nouvelles formes de formations pour un public d'agriculteurs fragilisés. Le PDD de Kaléinove est composé d'organismes et d'associations de développement, de recherche et de formation, VIVEA est « tête de liste » chargé de la coordination. Kaléinove s'intéresse particulièrement à identifier les modalités de formation qui permettront d'accompagner ces agriculteurs fragilisés et habituellement peu attirés par la formation continue dans la

réponse à deux défis : l'intégration au territoire et la qualité de la production tant au niveau des produits que des processus. Il poursuit trois objectifs opérationnels principaux : le repérage des besoins de formation des agriculteurs fragilisés, le processus de fragilisation, la conception et le test de nouveaux dispositifs de formation ouverte, combinant différentes modalités de formation et répondant aux besoins des bénéficiaires. Le programme a débuté en mai 2002, il se terminera en avril 2005.

>VIVEA partenaire du projet Equal VIVIER

VIVEA est partenaire du projet Equal VIVIER « Vers l'innovation : valoriser les initiatives equal rurales », piloté par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales. Ce projet vise à capitaliser et valoriser les initiatives prises dans le cadre

des différents programmes Equal développés en France concernant l'agriculture et la ruralité. Une première journée d'échanges et de valorisation s'est tenue le 5 décembre à Paris avec les représentants de plus de vingt partenariats de développement. Les participants se sont réunis en ateliers autour de trois thèmes : « prise en compte des publics spécifiques », « plus value apportée par les partenariats de développement » et « implication des bénéficiaires dans la conduite des actions ». VIVEA s'est engagé à participer au pilotage du projet VIVIER et à valoriser dans son réseau, à travers ses différents outils de communication les initiatives repérées dans les différents projets qui concernent ses contributeurs.

Un 4 pages exceptionnel sera consacré à Kaléinove au mois de mai, il sera envoyé à tous les partenaires de VIVEA. •

Un deuxième appel à projets Equal lancé en 2004

Cet appel à projets est marqué par deux caractéristiques : 90% des projets français doivent s'inscrire au niveau régional et la dimension transnationale est ouverte aux 25 Etats membres de l'Union européenne. L'ouverture des candidatures est fixée au 30 avril 2004 et la clôture au 15 juin 2004. La sélection aura lieu avant le 10 septembre 2004. N'hésitez pas à consulter le site français officiel du programme Equal : <http://www.equal-france.com/>.

boîte à questions



Vous pourrez chaque trimestre nous faire part de vos questions concernant VIVEA, son fonctionnement, ses procédures, etc. Nous répondrons aux questions qui reviennent le plus souvent dans cette rubrique. Vous pouvez soit en parler à nos conseillers, soit nous envoyer un mail à l'adresse suivante: redaction@vivea.fr.

in:fo

Une publication de VIVEA
81 boulevard Berthier, 75017 Paris
Siren : 440.656.247.
Tél. : 01.56.33.29.00.
Fax : 01.56.33.29.19.
E-mail: redaction@vivea.fr
Internet : www.vivea.fr

Directeur de la publication
Jean-Jacques Loussouarn
Responsable éditoriale et rédactrice
Cécile Ghiringhelli
Conception
Incidences

Est-ce que le paramétrage de mon ordinateur me permet d'accéder au site extranet de VIVEA ?

1 – Votre version de Windows ne doit pas être antérieure à Windows 98 2nde édition.

Pour connaître la version de votre logiciel, faites un clic droit sur l'icône « poste de travail » puis choisissez l'option « propriétés ».

2 – Vous devez naviguer avec le logiciel Internet Explorer version 6 (les versions antérieures ne sont pas compatibles).

Pour connaître la version de votre logiciel, ouvrez Internet Explorer puis cliquez sur « ? », sélectionnez ensuite

« à propos de ». Si vous ne disposez pas de cette version du logiciel, vous pouvez le télécharger gratuitement sur le site de Microsoft.

3 – Vous devez disposer du logiciel Acrobat reader (version 5.0 au minimum).

Le numéro de version s'affiche lorsque vous ouvrez un PDF. Si vous ne possédez pas ce logiciel ou si vous possédez une version antérieure à la version 5, vous pouvez télécharger la version 6 gratuitement sur notre site.

Cliquez ici pour consulter le mode d'emploi
[« Comment s'initier à l'extranet de VIVEA »](#).